

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaines de compétences
par thème**
Environnement
N° 08.08.01

Séance du 20 juin 2018

L'an deux mil dix- huit, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
13/06/2018

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Date d'affichage
21/06/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser le Concours des Maisons Fleuries pour l'année 2018.

Le jury sera composé de membres du conseil municipal et des gagnants de l'année précédente.

Les prix seront remis en bons d'achat :

- 1er prix : 70 euros
- 2e prix : 60 euros
- 3e prix: 40 euros
- 4e prix : 30 euros
- 5e prix : 25 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaines de compétences
par thème**
Environnement
N° 08.09.02

Séance du 20 juin 2018

L'an deux mil dix- huit, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme WEBER Sylvie

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
13/06/2018

Date d'affichage
21/06/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

CONCOURS PHOTOS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le concours photos.

Le thème en sera " **Nature, Champs et Forêt à ANOUX**" et un règlement précisera prochainement les modalités de concours.

Les prix seront octroyés en bons d'achat et deux catégories seront distinguées: les plus de 18 ans et les moins de 18 ans

- 1er prix : 50 euros
- 2e prix : 30 euros
- 3e prix: 20 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Autres domaines
de compétences
des communes
Autres domaine
de compétences
N° 09.01.03**

Séance du 20 juin 2018

L'an deux mil dix- huit, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
13/06/2018

TICKETS POUR LA FETE PATRONALE

Date d'affichage
21/06/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir aux enfants de la commune âgés de 0 à 10 ans des tickets pour la fête patronale.

Les deux forains présents se verront remettre la somme de 300 euros chacun en contrepartie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décision budgétaire
N° 07.01.04

Séance du 20 juin 2018

L'an deux mil dix- huit, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

| NOMBRE DE MEMBRES |
|--------------------------------|
| En exercice : 11 |
| Présents : 7 |
| Absents : 4 |
| Nombre de suffrages exprimés : |
| Pour : 7 |
| Contre : |
| Abstentions : |

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

| |
|--|
| <u>Date de convocation</u> 13/06/2018 |
|--|

| |
|---------------------------------------|
| <u>Date d'affichage</u> 21/06/2018 |
|---------------------------------------|

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

| |
|---------|
|/.. |
|---------|

et publication du :

| |
|---------|
|/.. |
|---------|

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune va devoir s'acquitter d'une facture d'éclairage public pour la pose de candélabres et d'une facture pour travaux de voirie.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Achat de terrains: Article 2111 : - 13 000 euros
Travaux de voirie : Article 2151 : + 10 000 euros
Travaux éclairage public : + 3 000 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Fonction publique
Régime indemnitaire
N° 04.05.05**

Séance du 20 juin 2018

L'an deux mil dix- huit, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation

13/06/2018

Date d'affichage

21/06/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

NOMINATION D'UN REGISSEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à une baisse des locations de salle polyvalente, le comptable public nous a demandé de revoir l'indemnité de régisseur de MME SUC Marielle.

Cette indemnité est calculée en fonction des encaissements de l'année 2017 et elle passe donc à 110 euros par an pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté afin de reconduire Mme SUC dans ses fonctions de régisseur et fixer son indemnité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

